



A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS

# GRANDE LOGE DU GABON

Consacrée le 12 Novembre 1983

GRAND MAITRE : TRF. : Ali BONGO ONDIMBA

## GRANDE LOGE PROVINCIALE ATLANTIQUE

Consacrée le 30 Juillet 2010

GRAND MAITRE PROVINCIAL TRF. : Guy Louis BERTRAND MAPANGOU



Réf : GLG/GLPA/GMP-046/Mai.2022

### ORDONNANCE N°004/GLPA/2022

Nous, **Guy Louis BERTRAND MAPANGOU**, Grand Maître de la Grande loge Provinciale "Atlantique" ;

Vu la Constitution de la Grande Loge du Gabon ;

Vu le Règlement Général de la Grande Loge du Gabon ;

Vu l'Ordonnance n°008/2021 du 19 Novembre 2021 du Grand Maître de la Grande Loge du Gabon, portant nomination des Grands Maîtres Provinciaux ;

Vu l'article 51 du Règlement Général de la Grande Loge du Gabon nous donnant pouvoir d'administrer la Grande Loge Provinciale « Atlantique ».

Vu l'article 153 du Règlement Général de la Grande Loge du Gabon ;

Vu le procès-verbal de la Tenue Régulière de la RL Saint Jean de l'Estuaire N°4 en date du 4 février 2022.

**ORDONNONS** que :

Le TCF. : **Jean Bernard MABADI NDZENGANI** matricule **439**, est **exclu temporairement** de la RL Saint Jean de l'Estuaire N°4 à l'Orient de Libreville.

A ce titre, le Frère **MABADI NDZENGANI** a la latitude, de recouvrer les droits et prérogatives attachés à sa qualité de membre de cette RL dès lors qu'il aura souscrit aux exigences prévues par l'article 153 susvisé.

Notification de la présente Ordonnance sera faite au Frère **MABADI NDZENGANI** par les soins du Vénérable Maître de la Respectable Loge « Saint Jean de l'Estuaire » N°4.

Rendue par nous, **Grand Maître Provincial**, signée de notre main et revêtue du **Sceau** de la Grande Loge Provinciale « **Atlantique** ».

Fait à Libreville, le 11 Mai 2022

Ampliations :

- TRF Jean BAMBI                      AGM GS GLG
- TRF Maximin ATTERE              GA GLG



**T.R.F. Guy Louis BERTRAND MAPANGOU**  
**GRAND MAITRE PROVINCIAL**